



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## établissements

Question écrite n° 15496

### Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le rapport de la Cour des comptes concernant « Sciences po ». Il lui demande de bien vouloir lui détailler les mesures concrètes qu'elle entend prendre pour consolider les résultats financiers de l'établissement et mettre en place une politique rigoureuse de maîtrise des dépenses, notamment de la masse salariale.

### Texte de la réponse

« Sciences po » devra se mettre en conformité par rapport aux recommandations de la Cour des comptes. Cette nécessité a été rappelée explicitement au nouveau directeur de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris et administrateur de la Fondation nationale de sciences politiques (FNSP), M. Frédéric Mion. Dans tous les cas, et à nouveau conformément aux recommandations de la Cour, l'IEP de Paris devra développer une politique soutenable financièrement dans un contexte où la subvention qui lui est allouée par le ministère n'a plus vocation à augmenter. Il convient de noter que l'IEP en 2013 a été appelé à contribuer au redressement des comptes publics, comme l'ensemble des opérateurs d'enseignement supérieur de l'Etat.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Meunier](#)

**Circonscription :** Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15496

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [15 janvier 2013](#), page 319

**Réponse publiée au JO le :** [21 mai 2013](#), page 5299